



Communiqué de presse

77/23

Montreuil, le 17 août 2023.

ORPEA : des retards de paye inadmissibles, on ne croit plus aux problèmes techniques !

Depuis des mois, les salarié.e.s d'ORPEA subissent d'énormes retards de versement de salaires et/ou des paiements incomplets. Cette situation est inadmissible, intenable et même illégale.

Malgré les multiples interventions des élu.e.s CGT et les engagements de la direction à régler ce problème, depuis plus de 8 mois rien n'est résolu. Bien au contraire, la situation s'aggrave et chaque mois est identique.

Qui peut encore croire que ce sont des problèmes de logiciels qui sont la cause de ces dysfonctionnements depuis si longtemps, comme l'affirme ORPEA ? En tout cas, plus la CGT !

Le groupe ORPEA reste spectateur des graves conséquences pour les professionnel.le.s qu'il emploie, qui, mois après mois ont des retards, des salaires incomplets, des heures supplémentaires non payées, des primes qui restent virtuelles, des versements qui se font attendre parfois plus de 15 jours sur plusieurs mois consécutifs.

Les réponses apportées par le groupe sont peu crédibles, que des belles paroles !... En attendant, les personnels s'enfoncent dans de multiples difficultés bancaires qui laissent les dirigeants totalement insensibles aux conséquences de ces graves problèmes. Cette situation compromet donc une nouvelle fois la bonne marche de l'entreprise, impacte durablement le moral des salarié.e.s, agit négativement sur la qualité des soins et sur la prise en charge des résident.e.s.

Le salaire, son montant, son versement contribuent aux bonnes conditions de travail des professionnel.le.s ; aujourd'hui ces conditions se dégradent.

La CGT exige que les salarié.e.s, qui malgré tout continuent à venir prendre soin des résident.e.s, soient rapidement payés en temps et en heure, et ce pour la totalité des sommes qui leur sont dues.

Le plan de sauvegarde d'ORPEA obtenu, le groupe ne doit pas penser que cela lui donne le droit de s'asseoir sur ses obligations vis-à-vis des salarié.e.s. Que disent la Caisse des Dépôts et Consignation ainsi que les nouveaux investisseurs de ces graves manquements, alors que les aspects sociaux devaient être la préoccupation de toutes et tous ?

La CGT mettra tout en œuvre, y compris devant les juges et plus si nécessaire, pour que soient rétablis les droits des salarié.e.s lésé.e.s par tant de laxisme et d'injustice.